



RENOUVELLEMENT D’AFFILIATION DE DOJO
Période du 1er septembre 2021 au 31 août 2022

NOM DU DOJO : _____

NO DOJO : _____

ADRESSE : _____

CODE POSTAL : _____ **TÉLÉPHONE :** _____

NOM DE L’INSTRUCTEUR : _____

ADRESSE : _____

COURRIEL : _____

CODE POSTAL : _____

TÉLÉPHONE RES : _____ **BUR :** _____

La somme de 100,00\$ constituant les frais d’affiliation annuels a été déposée au compte de l’AKJQ. Autorisez-vous l’association à utiliser les renseignements ci-haut mentionnés pour son site web.

Oui _____ **Non** _____ **Signature** _____

Date _____

ASSOCIATION DE KARATÉ JAPONAIS DU QUÉBEC

Membre d'International Karaté Daigaku
DEMANDE D’AFFILIATION DE DOJO

MEMBRE COLLECTIF – 2021/2022

Le _____, s’engage par la présente, au nom de tous ses membres, à respecter et se conformer à tous les règlements de la Corporation.

Nous adhérons et endossons les buts et les objectifs de la Corporation, qui sont de :

1. Promouvoir, administrer et régir au Québec, la pratique du karaté-do selon les normes et standards reconnus et diffusés par «International Karate Daigaku» connu sous l’acronyme IKD;
2. Respecter les principes et les valeurs associés à la pratique du karaté traditionnel édicté par IKD;
3. Favoriser l’amélioration de la condition physique et mentale des pratiquants des dojos membres;
4. Faire la promotion du karaté-do comme discipline martiale visant l’épanouissement et l’équilibre de la personne;
5. Représenter les membres et la Corporation auprès des organismes de régie du karaté, des instances gouvernementales et autres organismes.

Le non-respect des buts et objectifs de la corporation, peut entraîner la perte du statut de membre collectif.

Nous avons signé à _____, le _____ 2021.

(Signature de l’instructeur-chef)

(Signature du président du club)